

LA DGT DÉVOILE LE BILAN DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN 2023

Comme chaque année, la Direction générale du travail (DGT) a présenté au Conseil national d'orientation des conditions de travail (CNOCT) puis publié son bilan 2023 des conditions de travail. Il revient sur les principales tendances en matière de sinistralité au travail (AT/MP, accidents de trajet), les différentes avancées politiques ou encore les actions déployées par les acteurs de la prévention dont le ministère chargé du travail.

Après une présentation des principaux acteurs de la prévention des risques professionnels (employeurs, CSE, SPST, inspection du travail, organismes de sécurité sociale et de prévention, agences d'expertise scientifique, etc.), ce bilan des conditions de travail sur l'année 2023 détaille les grandes actions de prévention en santé et sécurité au travail menées par le ministère chargé du travail, notamment :

- la mise en œuvre du 4^{ème} Plan de santé au travail (PST4 - voir notre actualité du 31 mai 2023 « [Poursuite du dispositif « Dotation exceptionnelles PST4-PRST » sur 2023](#) »), du Plan de prévention des accidents du travail graves et mortels (PATGM - voir notre actualité du 15 mars 2022 « [Le gouvernement rassemble dans un « plan » des mesures pour prévenir les accidents graves et mortels](#) ») et des plans régionaux de santé au travail ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la [loi du 2 août 2021](#) pour renforcer la prévention en santé au travail : réforme du pilotage des SPSTI (voir notre actualité du 22 juillet 2022 « [Certification des services de prévention et de santé au travail, mode d'emploi](#) » et notre actualité du 1^{er} septembre 2023 « [Les services de prévention et de santé au travail interentreprises peuvent être certifiés pour 2, 3 ou 5 ans](#) »), renouvellement du cadre d'exercice de la médecine du travail et du suivi de l'état de santé des salariés (voir notre actualité du 4 juillet 2023 « [Un décret précise le suivi mutualisé de l'état de santé du salarié travaillant pour plusieurs employeurs](#) » et notre actualité du 4 janvier 2024 « [Les modalités de recours au médecin praticien correspondant sont précisées](#) »), poursuite de la mise en œuvre du passeport de prévention (voir notre actualité du 1^{er} juin 2023 « [Passeport prévention : version bêta pour les travailleurs en 2023, accès pour les employeurs en 2024](#) » et notre actualité du 19 février 2025 « [Passeport prévention : un nouveau calendrier de déploiement](#) ») ;
- la prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle passant, entre autres, par la création du FIPU (voir notre actualité du 26 mars 2024 « [Ouverture du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle \(Fipu\)](#) ») et des évolutions du C2P (voir notre actualité du 20 avril 2023 « [Réforme des retraites : le C2P mobilisé pour accompagner l'usure professionnelle](#) » et notre actualité du 17 novembre 2023 « [C2P : proratisation des seuils 2023 pour les facteurs Travail de nuit et Travail en équipes successives alternantes](#) ») ;
- les avancées européennes en SST : prévention des risques amiante (voir notre actualité du 2 février 2024 « [Nouvelle directive européenne relative à la protection des travailleurs vis-à-vis des risques liés à une exposition à l'amiante](#) ») et chimique (voir notre actualité du 19 mars 2024 « [Santé des travailleurs : fixation de VLEP pour les diisocyanates et renforcement des VLEP et VLB pour le plomb](#) »), sécurité des machines (voir notre actualité du 4 juillet 2023 « [Le règlement machines est publié](#) ») et des EPI.

Des focus sont proposés sur les actions de prévention menées sur plusieurs risques professionnels : vagues de chaleur (voir notre actualité du 4 juillet 2023 « [Nouvelle instruction interministérielle pour la gestion des vagues de chaleur](#) »), RPS, QVCT (voir notre actualité du 4 octobre 2023 « [Comment mettre en place une démarche QVCT ?](#) »), IA (voir notre actualité du 7 avril 2023 « [Intelligence artificielle : premiers résultats du LaborIA sur les usages et les impacts sur le travail](#) »), rayonnements ionisants (voir notre actualité du 23 juin 2023 « [Rayonnements ionisants : des modalités sont précisées](#) », notre actualité du 3 juillet 2023 « [Rayonnements ionisants : un texte donne les modalités relatives au système SISERI](#) » et notre actualité du 28 novembre 2023 « [Définition des modalités de calcul des doses efficaces et équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants](#) »), risque routier (voir notre actualité du 20 février 2023 « [Des infographies pour sensibiliser au risque routier](#) »), etc.

Le document retrace également l'activité du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire qui a, par exemple, traité en 2023 les problématiques liées aux jeunes travailleurs agricoles, aux risques chimique et biologique en agriculture, aux agroéquipements ou encore aux maladies professionnelles et au suivi de l'état de santé des professionnels avec la nouvelle organisation des services de santé au travail agricoles à la suite de la loi santé travail du 2 août 2021.

Enfin, le bilan des conditions de travail sur 2023 consacre une partie à l'activité du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) qui a notamment œuvré sur la négociation collective sur les conditions de travail : QVCT, télétravail et droit à la déconnexion, prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

► [DGT - CNOCT, Les conditions de travail en 2023 - Bilan & Rapports - Edition 2024, janv. 2025](#)

► Communiqué de presse du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, 21 févr. 2025

<https://vp.elnet.fr/aboveille/actucontinue/article.do?attId=303104&theme=12AL>